

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DÉCRETS DE NATURALISATION À LA PRÉFECTURE DE L' AISNE

Laon, le 29 juin 2022

Thomas Campeaux, préfet de l' Aisne, a présidé la cérémonie de remise de décrets de naturalisation dans les salons de la préfecture.

Cette cérémonie vise à accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale les personnes ayant acquis récemment la nationalité française.

Quarante personnes (18 enfants et 22 adultes) ont été conviées et présentes à cette cérémonie. Ils sont originaires de quatorze pays différents : République Démocratique du Congo, Algérie, Bénin, Sénégal, Roumanie, Tunisie, Côte d' Ivoire, Kosovo, Serbie, Arménie, Syrie, Turquie, Maroc et Danemark.

Parmi ces personnes :

- Sept mineurs dont la naturalisation a été prononcée par le tribunal judiciaire (jeunes nés en France demandant la nationalité française à l' âge de 13 ans)
- Vingt-et-un adultes et leurs onze enfants ont été naturalisés par décret,
- Une personne adulte est devenue française par déclaration suite à son mariage



Tél. : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél. : pref-communication@aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l' État

Pôle départemental de la communication interministérielle 1/1

Les jours et heures d' accueil sont consultables sur le site internet
des services de l' État dans l' Aisne : www.aisne.gouv.fr

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02010 LAON